



n° 79
27 juin
2012

Pages 1685
à 1704

UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Le recueil des actes administratifs est consultable aux services centraux de l'université (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, 17000 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (www.univ-larochelle.fr/-Recueil-des-actes-administratifs-.html).

Les délibérations et arrêtés publiés peuvent être consultés dans leur intégralité aux services centraux (Technoforum – secrétariat général – porte 212).

TABLE DES MATIÈRES

ARRÊTÉS.....	1687
Arrêté n° 2012-169 du 10 mai 2012 portant nomination de jury de la licence professionnelle mention travaux publics, spécialité encadrement de chantier.....	1687
Arrêté n° 2012-170 du 10 mai 2012 portant nomination de jury de la licence professionnelle mention génie civil et construction, spécialité environnement et construction.....	1687
Arrêté n° 2012-171 du 10 mai 2012 portant nomination des membres du jury de la licence professionnelle mention bâtiment et construction, spécialité bâtiments bois basse consommation et passifs.....	1688
Arrêté n° 2012-173 du 10 mai 2012 portant nomination de jury de la licence professionnelle mention systèmes informatiques et logiciels, spécialité informatique répartie et mobile.....	1689
Arrêté n° 2012-174 du 10 mai 2012 portant nomination de jury de la licence professionnelle mention commerce, spécialité e-tourisme.....	1690
Arrêté n° 2012-181 du 16 mai 2012 modificatif de l'arrêté n° 2012-24 du 17 janvier 2012 portant nomination de jury du DUT spécialité techniques de commercialisation.....	1690
Arrêté n° 2012-186 du 30 mai 2012 modificatif de l'arrêté n° 2012-21 du 17 janvier 2012 portant nomination de jury du DUT spécialité génie civil.....	1691
Arrêté n° 2012-201 du 08 juin 2012 portant nomination de jury de validation des acquis de l'expérience de la licence professionnelle industrie agro-alimentaire, alimentation spécialité « conception, production et management en industries agro-alimentaires ».....	1692
Arrêté n° 2012-202 du 12 juin 2012 portant désignation des membres composant le comité d'hygiène et de sécurité de l'université de La Rochelle.....	1693
Arrêté n° 2012-203 du 12 juin 2012 relatif à la création d'une régie de recettes permanente.....	1694
Arrêté n° 2012-205 portant nomination du jury de validation des acquis de l'expérience de la licence professionnelle activités juridiques, droit, gestion et comptabilité de l'entreprise.....	1695
Arrêté n° 2012-206 du 13 juin 2012 relatif à création d'une régie temporaire de recettes (laboratoire MIA).....	1696
Arrêté n° 2012-209 du 14 juin 2012 portant délégation de signature (Marie-Christine LAFAYE- Sylvie SHAFAGHAT).....	1697
Arrêté n° 2012-210 du 15 juin 2012 portant nomination de jury du diplôme universitaire de technologie spécialité génie biologique.....	1697
Arrêté n° 2012-211 du 15 juin 2012 portant nomination de jury du diplôme universitaire de technologie spécialité informatique.....	1698
Arrêté n° 2012-212 du 15 juin 2012 portant nomination de jury du diplôme universitaire de technologie spécialité réseaux et télécommunications.....	1699
Arrêté n° 2012-216 du 20 juin 2012 portant nomination des membres du jury de la licence du domaine « sciences, technologies, santé », mention « sciences exactes et naturelles.....	1700
Arrêté n° 2012-223 du 25 juin 2012 portant nomination de jury de la licence professionnelle industries chimiques et pharmaceutiques spécialité analyses et traçabilité au laboratoire et du diplôme universitaire de technologie spécialité génie biologique option analyses biologiques et biochimiques (validation des acquis de l'expérience).....	1701
Arrêté n° 2012-224 annule et remplace l'arrêté n° 2012-108 du 21 mars 2012 portant nomination de jury (licence du domaine arts, lettres, langues mention langues étrangères appliquées).....	1702

ARRÊTÉS

Arrêté n° 2012-169 du 10 mai 2012 portant nomination de jury de la licence professionnelle mention travaux publics, spécialité encadrement de chantier

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu l'article L613-1 du code de l'éducation,
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle,
Vu les propositions de M. le directeur de l'IUT,

ARRÊTE

Article 1 :

Pour la **licence professionnelle** mention **travaux publics**, spécialité **encadrement de chantier**, le jury est composé, pour l'année universitaire **2011/2012**, de

Président : **BEZAGU Eric**, professeur associé à temps partiel (PAST)
AIT-MOKHTAR Abdelkarim, professeur des universités
ANCIANT Valérie, professeur agrégé
GENDRON Fabien, professeur agrégé
MAHIEUX Pierre-Yves, maître de conférences
TURCRY Philippe, maître de conférences
BOUYGUES Clément, chef d'entreprise, SCREG
GALINET Christophe, chef d'entreprise, EIFFAGE TP

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le directeur de l'IUT sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 10 mai 2012.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2012-170 du 10 mai 2012 portant nomination de jury de la licence professionnelle mention génie civil et construction, spécialité environnement et construction

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu l'article L613-1 du code de l'éducation,
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle,
Vu les propositions de M. le directeur de l'IUT,

ARRÊTE**Article 1 :**

Pour la **licence professionnelle** mention **génie civil et construction**, spécialité **environnement et construction**, le jury est composé, pour l'année universitaire **2011/2012**, de :

Président : **SEIGNEURIN Alain**, maître de conférences
CAVALLI Nelly, professeur agrégé
GENDRON Fabien, professeur agrégé
JOUBERT Patrice, professeur des universités
TURCRY Philippe, maître de conférences
BOUYGUES Clément, directeur régional de la SCREG et vice-président de la Fédération Régionale des Travaux Publics de Poitou-Charentes
CEAUX Serge, ingénieur à la Communauté d'Agglomération de Niort
MILLET Corinne, architecte et secrétaire de l'Office Général du Bâtiment et des Travaux Publics

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le directeur de l'IUT sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 10 mai 2012.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2012-171 du 10 mai 2012 portant nomination des membres du jury de la licence professionnelle mention bâtiment et construction, spécialité bâtiments bois basse consommation et passifs

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu l'article L613-1 du code de l'éducation,
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle,
Vu les propositions de M. le directeur de l'IUT,

ARRÊTE**Article 1 :**

Pour la **licence professionnelle** mention **bâtiment et construction**, spécialité **bâtiments bois basse consommation et passifs**, le jury est composé, pour l'année universitaire **2011/2012**, de :

Président : **SCHELLENBAUM Gérard**, professeur agrégé
AUBERNON Corentin, professeur agrégé
CAVALLI Nelly, professeur agrégé
COHELEACH Nathalie, professeur certifié
GENDRON Fabien, professeur agrégé
JOUBERT Patrice, professeur des universités
MASSON Jean-Philippe, professeur agrégé

MICHAUX Ghislain, maître de conférences
TURCRY Philippe, maître de conférences
SIMONNEAU Robert, gérant, ARCABOIS
SIMONNEAU Jean-Noël, PDG, SAS CILC
TURPIN Clément, gérant, AEC BOIS

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le directeur de l'IUT sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 10 mai 2012.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2012-173 du 10 mai 2012 portant nomination de jury de la licence professionnelle mention systèmes informatiques et logiciels, spécialité informatique répartie et mobile

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu l'article L613-1 du code de l'éducation,
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle,
Vu les propositions de M. le directeur de l'IUT,

ARRÊTE

Article 1 :

Pour la **licence professionnelle** mention **systèmes informatiques et logiciels**, spécialité **informatique répartie et mobile**, le jury est composé, pour l'année universitaire **2011/2012**, de

Président : **LAFAYE Jean-Yves**, professeur des universités
MALKI Jamal, maître de conférences
MESURE Sébastien, professeur agrégé
CAPRA Lionel, MAAF Assurances, Niort
VINCENT Alexandre, gérant de la société KALIDEV

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le directeur de l'IUT sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 10 mai 2012.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2012-174 du 10 mai 2012 portant nomination de jury de la licence professionnelle mention commerce, spécialité e-tourisme

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu l'article L613-1 du code de l'éducation,
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle,
Vu les propositions de M. le directeur de l'IUT,

ARRÊTE

Article 1 :

Pour la licence professionnelle mention commerce, spécialité e-tourisme, le jury est composé, pour l'année universitaire 2011/2012, de :

Président : **BRINGER Axel**, professeur associé à temps complet (PRAS)
RICO Frédérique, professeur agrégé
NOC Brigitte, professeur agrégé
M. GALLIC-GUYOT, Charente-Maritime Tourisme

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le directeur de l'IUT sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 10 mai 2012.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2012-181 du 16 mai 2012 modificatif de l'arrêté n° 2012-24 du 17 janvier 2012 portant nomination de jury du DUT spécialité techniques de commercialisation

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu l'article L.613-1 du code de l'éducation
Vu l'article 23 du 3 août 2005 relatif au DUT dans l'espace européen de l'enseignement supérieur
Vu les propositions de M. le directeur de l'IUT

ARRÊTE

Article 1 :

Le jury des semestres 2 et 4 du **diplôme universitaire de technologie** spécialité **techniques de commercialisation** est composé pour l'année universitaire 2011/2012 de :

Président : **Patrice JOUBERT**, professeur des universités
Brigitte NOC, professeur agrégé
Véronique DAVEAU-MARTIGNOLES, professeur agrégé
Eric JAUFREY, professeur certifié
Karine DEFANCE, chargée des compétences, service des relations humaines, Caisse d'Epargne de Poitiers

Le jury qui délivrera le grade de **diplôme universitaire de technologie spécialité techniques de commercialisation** est composé de :

Président : **Patrice JOUBERT, professeur des universités**
Brigitte NOC, professeur agrégé
Véronique DAVEAU-MARTIGNOLES, professeur agrégé
Eric JAUFREY, professeur certifié
Karine DEFRANCE, chargée des compétences, service des relations humaines, Caisse d'Epargne de Poitiers

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le directeur de l'IUT sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 16 mai 2012.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2012-186 du 30 mai 2012 modificatif de l'arrêté n° 2012-21 du 17 janvier 2012 portant nomination de jury du DUT spécialité génie civil

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu, l'article L.613-1 du code de l'éducation

Vu, l'article 23 du 3 août 2005 relatif au DUT dans l'espace européen de l'enseignement supérieur

Vu, les propositions de M. le directeur de l'IUT

ARRÊTE

Article 1 :

Le jury des semestres 2 et 4 du **diplôme universitaire de technologie spécialité génie civil** est composé pour l'année universitaire 2011/2012 de :

Président : **Patrice JOUBERT, professeur des universités**
Gérard SCHELLENBAUM, professeur agrégé
Gilles SEBAN, professeur associé à temps partiel (PAST)
Antonin SUEVY, fédération du bâtiment et des travaux publics (17)

Le jury qui délivrera le grade de **diplôme universitaire de technologie spécialité génie civil** est composé de :

Président : **Patrice JOUBERT, professeur des universités**
Gérard SCHELLENBAUM, professeur agrégé
Gilles SEBAN, professeur associé à temps partiel (PAST)
Antonin SUEVY, fédération du bâtiment et des travaux publics (17)

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le directeur de l'IUT sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 30 mai 2012.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2012-201 du 08 juin 2012 portant nomination de jury de validation des acquis de l'expérience de la licence professionnelle industrie agro-alimentaire, alimentation spécialité « conception, production et management en industries agro-alimentaires »

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 612-3 et 613-4,
- Vu le décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L. 613-3 et de l'article L. 613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur,
- Vu les propositions du directeur du pôle sciences et technologie,

ARRÊTE

Article 1 :

Pour le domaine sciences, technologies, santé, le jury de validation des acquis de l'expérience de la licence professionnelle industrie agro-alimentaire, alimentation spécialité « conception, production et management en industries agro-alimentaires », pour l'année universitaire 2011-2012 est composé de :

Président : **Nicolas BRIDIAU, maître de conférences**
Stéphanie BORDENAVE-JUCHEREAU, maître de conférences
Sophie SABLE, maître de conférences
Marie-Joëlle LOZAC'H, enseignante coordinatrice pédagogique ENILIA-ENSMIC
Jérôme GRENOT, professionnel (SENOBLE)

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le directeur du pôle sciences et technologie sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 08 juin 2012

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2012-202 du 12 juin 2012 portant désignation des membres composant le comité d'hygiène et de sécurité de l'université de La Rochelle

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation,
- Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et la sécurité au travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique,
- Vu le décret n° 95-482 du 24 avril 1995 relatif aux comités d'hygiène et de sécurité dans les établissements publics d'enseignement supérieur,
- Vu le décret n° 2012-571 du 24 avril 2012 relatif aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail dans les établissements publics d'enseignement supérieur,
- Vu les statuts de l'université,
- Vu les résultats de la consultation des personnels du 22 juin 2010 en vue de déterminer les organisations syndicales appelées à désigner leurs représentants au comité d'hygiène et de sécurité de l'établissement,
- Vu les désignations par les organisations syndicales et les organisations étudiantes de leurs représentants au comité d'hygiène et de sécurité,

ARRÊTE

Article 1

Le comité d'hygiène et de sécurité de l'université de La Rochelle est composé comme suit :

1. Deux représentants de l'administration :

- BLANCHARD Gérard, président de l'université
- BARBOTIN Marlène, directrice générale des services

2. Six représentants des personnels, désignés par les organisations syndicales :

Représentants des personnels d'enseignement et de recherche :

FO : HARTMANN Hans, titulaire (UFR Sciences) ; MONTANIÉ Hélène suppléante (UFR Sciences)
FSU : DOMON Lisianne, titulaire (UFR Sciences); LANNELUC Isabelle, suppléante (UFR Sciences)
UNSA : TURCRY Philippe, titulaire (IUT) ; REFAIT Philippe, suppléant (UFR Sciences)

Représentants des personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service :

FO : HUET Valérie, titulaire (UFR Sciences) ; PALLU Josiane, suppléante (Technoforum)
FSU : BELLANDE Suzanne, titulaire (BU) ; CHABOT Virginie, suppléante (UFR Sciences)
UNSA : CHURLAUD Carine, titulaire (UFR Sciences) ; COITOUX Corinne, suppléante (IUT)

3. Des membres de droit avec voix consultative :

CHEMINADE Myriam, conseillère de prévention à l'université de La Rochelle
CARON Béatrice, médecin de prévention à l'université de La Rochelle
L'inspecteur santé et sécurité au travail de l'enseignement supérieur et de la recherche

Article 2

Siègent de plus en formation élargie aux représentants des usagers du comité d'hygiène et de sécurité de l'université de La Rochelle, les membres suivants :

1. Deux représentants des usagers désignés par leurs organisations représentées au conseil d'administration et appelés à siéger avec voix consultative :

Liste « La confédération étudiante » : MEYNARD Ophélie titulaire (UFR sciences), BRAGARD Jérémy suppléant (IUT)

Liste « UNEF » : GUINET Cyril titulaire (UFR sciences), PAPOT Laurine suppléante (UFR sciences)

2. Membre de droit avec voix consultative :

LAHORGUE Marie-Françoise, directrice du SIUMPPS ou son représentant.

Article 3

Le comité d'hygiène et de sécurité est présidé par Gérard Blanchard, président de l'université. En cas d'empêchement, le président désignera son représentant parmi les représentants de l'administration exerçant auprès de lui des fonctions de responsabilités, pour assurer la présidence du CHS. Le cas échéant, il en sera fait mention aux procès-verbaux de séances.

Article 4

Le secrétariat administratif de chaque réunion du comité d'hygiène et de sécurité sera assuré par l'assistant en hygiène et sécurité du service Hygiène Sécurité Environnement.

Article 5

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté .

Le présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université, abroge l'arrêté n° 2011-527 du 10 octobre 2011.

Fait à La Rochelle, le 12 juin 2012.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2012-203 du 12 juin 2012 relatif à la création d'une régie de recettes permanente (SEVE)**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

- Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique, notamment l'article 18,
- Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics,
- Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,
- Vu le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008, relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des compétences élargies,
- Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents,
- Vu l'arrêté du 19 janvier 1994 modifié par l'arrêté du 9 juillet 2001 portant habilitation des ordonnateurs des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des directeurs d'établissements publics d'enseignements supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès de ces établissements,
- Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et de recettes,

ARRÊTE**Article 1 :**

Il est institué une régie de recettes permanente auprès du service des études et de la vie étudiante (SEVE) de l'université de La Rochelle. Cette régie est installée 23 avenue Albert Einstein 17071 La Rochelle cedex 9 à compter du 12 juin 2012.

Article 2 :

Cette régie doit permettre de collecter les paiements relatifs aux inscriptions, par carte bleue et chèques bancaires libellés à l'ordre de l'agent comptable de l'université.

Article 3 :

Le régisseur est tenu de verser quotidiennement à l'agent comptable le montant de l'encaisse ainsi que les justificatifs de ces opérations.

Article 4 :

Selon la réglementation en vigueur, le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement.

Article 5 :

Le régisseur ne percevra pas d'indemnité de responsabilité.

Article 6 :

Le régisseur sera nommé par le président de l'université avec l'agrément de l'agent comptable.

Article 7 :

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 12 juin 2012.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n°2012-205 portant nomination du jury de validation des acquis de l'expérience de la licence professionnelle activités juridiques, droit, gestion et comptabilité de l'entreprise

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE LA ROCHELLE

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 613-3 et L. 613-4,
Vu le décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L. 613-3 et de l'article L. 613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur,
Vu les propositions de monsieur le doyen de la faculté de droit, de science politique et de gestion

ARRETE

Article 1er :

Le jury de validation des acquis de l'expérience de la licence professionnelle activités juridiques, droit, gestion et comptabilité de l'entreprise est composé, pour l'année universitaire 2011-2012, de :

Président **Bruno Rivière, professeur associé et notaire,**
 Anne Cathelineau-Roulaud, maître de conférences
 Françoise Rouhaud, professeur certifié

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le doyen de la faculté de droit, de science politique et de gestion sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

A La Rochelle, le 13 juin 2012

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2012-206 du 13 juin 2012 relatif à création d'une régie temporaire de recettes (laboratoire MIA)**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

- Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique, notamment l'article 18,
- Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics,
- Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,
- Vu le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008, relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des compétences élargies,
- Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents,
- Vu l'arrêté du 19 janvier 1994 modifié par l'arrêté du 9 juillet 2001 portant habilitation des ordonnateurs des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des directeurs d'établissements publics d'enseignements supérieurs relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès de ces établissements,
- Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et de recettes,
- Vu l'arrêté du 28 janvier 2002 relatif au montant par opération des dépenses de matériel et de fonctionnement payables par l'intermédiaire d'un régisseur d'avances,

ARRÊTE**Article 1 :**

Il est institué une régie de recettes temporaire auprès du laboratoire MIA, PST, à l'Université de La Rochelle. Cette régie est installée 23 avenue Albert Einstein 17 071 La Rochelle cedex 9 à compter du 2 juillet 2012. Cette régie prendra fin le 7 juillet 2012.

Article 2 :

Cette régie doit permettre de collecter les paiements des droits d'inscriptions au Colloque « AGACSE » du 2 juillet au 7 juillet 2012, selon les modes de recouvrement suivants :

- 1° Chèques bancaires à l'ordre de l'agent comptable,
- 2° Numéraires pour le compte de l'agent comptable.

Article 3 :

Le régisseur est tenu de verser à l'agent comptable le montant de l'encaisse à la fin de chaque journée ou à chaque fois que celui-ci atteint 1 000 €, ainsi que les justificatifs de ces opérations.

Article 4 :

Selon la réglementation en vigueur, le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement.

Article 5 :

Le régisseur ne percevra pas d'indemnité de responsabilité.

Article 6 :

Le régisseur sera nommé par le président de l'université avec l'agrément de l'agent comptable.

Article 7 :

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 13 juin 2012.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2012-209 du 14 juin 2012 portant délégation de signature (Marie-Christine LAFAYE- Sylvie SHAFAGHAT)**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2, dernier alinéa,
- Vu les statuts de l'université de La Rochelle,

ARRÊTE**Article 1**

Délégation est donnée à Marie-Christine LAFAYE, chargée de mission « Handicap », et à Sylvie SHAFAGHAT responsable du service des études et de la vie étudiante pour signer dans leur domaine de compétences au nom du président de l'université :

- les conventions de prêt de matériels aux étudiants en situation de handicap,
- les conventions de prêts de casiers aux étudiants en situation de handicap,
- les arrêtés d'aménagements d'études et/ou d'examens des étudiants en situation de handicap,
- les arrêtés de rémunérations des vacataires recrutés pour les aides humaines des étudiants en situation de handicap.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'université. Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 2012-159 du 15 mai 2012.

Fait à La Rochelle, le 14 juin 2012.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2012-210 du 15 juin 2012 portant nomination de jury du diplôme universitaire de technologie spécialité génie biologique**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu l'article L.613-1 du code de l'éducation,
Vu l'article 23 du 3 août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'espace européen de l'enseignement supérieur,
Vu les propositions de M. le directeur de l'IUT,

ARRÊTE

Article 1 :

Le jury des semestres 2 et 4 du **diplôme universitaire de technologie** spécialité **génie biologique** est composé pour l'année universitaire **2011/2012** de :

Président : Patrice JOUBERT, professeur des universités

Cyrille BARTHELEMY, maître de conférences

Dragana DJURIC, professeur agrégé

Sid-Ahmed REZZOUG, maître de conférences

Martial SAFAR, professeur certifié

Christian POINTILLART, directeur du LASAT - laboratoire d'analyses

Le jury qui délivrera le grade de **diplôme universitaire de technologie** spécialité **génie biologique** est composé de :

Président : Patrice JOUBERT, professeur des universités

Cyrille BARTHELEMY, maître de conférences

Dragana DJURIC, professeur agrégé

Sid-Ahmed REZZOUG, maître de conférences

Martial SAFAR, professeur certifié

Christian POINTILLART, directeur du LASAT - laboratoire d'analyses

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le directeur de l'IUT sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 15 juin 2012.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2012-211 du 15 juin 2012 portant nomination de jury du diplôme universitaire de technologie spécialité informatique**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu l'article L.613-1 du code de l'éducation,

Vu l'article 23 du 3 août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'espace européen de l'enseignement supérieur,

Vu les propositions de M. le directeur de l'IUT,

ARRÊTE**Article 1 :**

Le jury des semestres 2 et 4 du **diplôme universitaire de technologie** spécialité **informatique** est composé pour l'année universitaire **2011/2012** de :

Président : Patrice JOUBERT, professeur des universités

Jamal MALKI, maître de conférences

Philippe COULAUD, professeur agrégé

Philippe CROTTEREAU, professeur certifié

Anne-Françoise PERON, ingénieur qualité « Qualy's »

Le jury qui délivrera le grade de **diplôme universitaire de technologie** spécialité **informatique** est composé de :

Président : Patrice JOUBERT, professeur des universités
Jamal MALKI, maître de conférences
Philippe COULAUD, professeur agrégé
Philippe CROTTEREAU, professeur certifié
Anne-Françoise PERON, ingénieur qualité « Qualy's »

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le directeur de l'IUT sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 15 juin 2012.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2012-212 du 15 juin 2012 portant nomination de jury du diplôme universitaire de technologie spécialité réseaux et télécommunications

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu l'article L.613-1 du code de l'éducation,
Vu l'article 23 du 3 août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'espace européen de l'enseignement supérieur,
Vu les propositions de M. le directeur de l'IUT,

ARRÊTE

Article 1 :

Le jury des semestres 2 et 4 du **diplôme universitaire de technologie** spécialité **réseaux et télécommunications** est composé pour l'année universitaire **2011/2012** de :

Président : Patrice JOUBERT, professeur des universités
Sébastien MESURE, professeur agrégé
Thierry DUMARTIN, professeur agrégé
Alain GAUGUE, maître de conférences
Olivier BRUNEAU, PDG du groupe télécoms de l'ouest

Le jury qui délivrera le grade de **diplôme universitaire de technologie** spécialité **réseaux et télécommunications** est composé de :

Président : Patrice JOUBERT, professeur des universités
Sébastien MESURE, professeur agrégé
Thierry DUMARTIN, professeur agrégé
Alain GAUGUE, maître de conférences
Olivier BRUNEAU, PDG du groupe télécoms de l'ouest

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le directeur de l'IUT sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 15 juin 2012.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2012-216 du 20 juin 2012 portant nomination des membres du jury de la licence du domaine « sciences, technologies, santé », mention « sciences exactes et naturelles

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu les articles L. 613-1 et L. 613-4 du code de l'éducation,
Vu l'arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence,

ARRÊTE

Article 1 :

Pour le domaine « sciences, technologies, santé », le jury de la licence mention « sciences exactes et naturelles » est composé, pour l'année universitaire 2011-2012, de :

Grade de licence :**Président : Noël Fraisseix, professeur agrégé**

Emmanuelle Augeraud-Véron, maître de conférences

Catherine Choquet, professeur des universités

Laurent Le Floch, maître de conférences

Catherine Stenger, maître de conférences

Françoise Vincent, professeur agrégé

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3

La directrice générale des services de l'université de La Rochelle et le directeur de l'unité de formation et de recherche « sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur » sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 20 juin 2012

Le président de l'université,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2012-223 du 25 juin 2012 portant nomination de jury de la licence professionnelle industries chimiques et pharmaceutiques spécialité analyses et traçabilité au laboratoire et du diplôme universitaire de technologie spécialité génie biologique option analyses biologiques et biochimiques (validation des acquis de l'expérience)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L.613-3 à L.613-4,
Vu le décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L.613-3 et de l'article L.613-4 du code de l'éducation relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur,
Vu les propositions du directeur de l'IUT,

ARRÊTE

Article 1 :

Le jury de validation des acquis de l'expérience des candidats à l'obtention de la licence professionnelle industries chimiques et pharmaceutiques spécialité analyses et traçabilité au laboratoire, et du diplôme universitaire de technologie spécialité génie biologique option analyses biologiques et biochimiques, est composé de :

Président : Patrice JOUBERT, professeur des universités, directeur de l'IUT

Cyrille BARTHELEMY, maître de conférences

Evelyne BERNARD, professeur certifié, responsable de la formation

Sandrine DIDELOT, maître de conférences

Mahaut LEROUX, conseillère en VAE

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le directeur de l'IUT sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 25 juin 2012.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2012-224 annule et remplace l'arrêté n° 2012-108 du 21 mars 2012 portant nomination de jury (licence du domaine arts, lettres, langues mention langues étrangères appliquées)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu l'article L. 613-1 du code de l'éducation
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence
Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH

ARRÊTE

Article 1

Composition des jurys de la licence arts, lettres, langues mention langues étrangères appliquées de l'année universitaire 2011-2012 :

Le jury du **semestre 1** de la licence arts, lettres, langues mention langues étrangères appliquées spécialités anglais/chinois – anglais/indonésien – anglais/coréen est composé de :

Frédéric CATHALA, professeur agrégé, président
Evelyne CHEREL-RIQUIER, maître de conférences
Xinyu HU, professeur certifié
Chandra GRANGE, maître de conférences

Le jury du **semestre 2** de la licence arts, lettres, langues mention langues étrangères appliquées spécialités anglais/chinois – anglais/indonésien – anglais/coréen est composé de :

Frédéric CATHALA, professeur agrégé, président
Yonghae KWON, maître de conférences
Xinyu HU, professeur certifié
Chandra GRANGE, maître de conférences

Le jury du **semestre 3** de la licence arts, lettres, langues mention langues étrangères appliquées spécialités anglais/chinois – anglais/indonésien – anglais/coréen est composé de :

Frédéric CATHALA, professeur agrégé, président
Evelyne CHEREL- RIQUIER, maître de conférences
Laurent METZGER, maître de conférences
Zhimin BAI, maître de conférences

Le jury du **semestre 4** de la licence arts, lettres, langues mention langues étrangères appliquées spécialités anglais/chinois – anglais/indonésien – anglais/coréen est composé de :

Frédéric CATHALA, professeur agrégé, président
Yonghae KWON, maître de conférences
Laurent METZGER, maître de conférences
Zhimin BAI, maître de conférences

Les jurys des **semestres 5 et 6** de la licence arts, lettres, langues mention langues étrangères appliquées spécialités anglais/chinois - anglais/indonésien – anglais/coréen sont composés de :

Frédéric CATHALA, professeur agrégé, président
Zhimin BAI, maître de conférences
Yonghae KWON, maître de conférences
Catherine AUGIER-LEGUIL, professeur certifié

Le jury qui délivrera le titre de DEUG et le grade de licence arts, lettres, langues mention langues étrangères appliquées, spécialités anglais/chinois anglais/indonésien – anglais/coréen est composé de :

Evelyne CHEREL-RIQUIER, maître de conférences, présidente

Zhimin BAI, maître de conférences

Laurent METZGER, maître de conférences

Peter RAWLINGSON, professeur certifié

Le jury du **semestre 1** de la licence arts, lettres, langues mention langues étrangères appliquées spécialité anglais / espagnol / portugais est composé de :

Martine BREILLAC, professeur agrégé, présidente

Emmanuelle ANDRES, maître de conférences

Jean-Paul SARDIN, professeur certifié

Marcia RAWLINGSON, professeur contractuel

Le jury du **semestre 2** de la licence arts, lettres, langues mention langues étrangères appliquées spécialité anglais / espagnol / portugais est composé de :

Martine BREILLAC, professeur agrégé, présidente

James TROMBLEY, maître de conférences

Jean-Paul SARDIN, professeur certifié

Marcia RAWLINGSON, professeur contractuel

Le jury du **semestre 3** de la licence arts, lettres, langues mention langues étrangères appliquées spécialité anglais / espagnol / portugais est composé de :

Danièle ANDRE, maître de conférences, présidente

James TROMBLEY, maître de conférences

Eric MONTEIRO, professeur agrégé

Jean-Paul SARDIN, professeur certifié

Le jury du **semestre 4** de la licence arts, lettres, langues mention langues étrangères appliquées spécialité anglais / espagnol / portugais est composé de :

Danièle ANDRE, maître de conférences, présidente

Martine BREILLAC, professeur agrégé

Eric MONTEIRO, professeur agrégé

Diego JARAK, maître de conférences

Le jury qui délivrera le titre de **DEUG** arts, lettres, langues mention langues étrangères appliquées spécialités anglais / espagnol / portugais est composé de :

Danièle ANDRE, maître de conférences, présidente

Martine BREILLAC, professeur agrégé

Eric MONTEIRO, professeur agrégé

Diego JARAK, maître de conférences

Les jurys des **semestres 5 et 6** de la licence arts, lettres, langues mention langues étrangères appliquées spécialité anglais / espagnol / portugais sont composés de :

Nadine CANTIN, professeur agrégé, présidente

Rémi LUCAS, maître de conférences

Peter RAWLINGSON, professeur certifié

Catherine AUGIER-LEGUIL, professeur certifié

Le jury qui délivrera le grade de licence arts, lettres, langues mention langues étrangères appliquées spécialités anglais / espagnol / portugais est composé de :

Nadine CANTIN, professeur agrégé, présidente
Rémi LUCAS, maître de conférences
Peter RAWLINGSON, professeur certifié
Catherine AUGIER-LEGUIL, professeur certifié

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services et le doyen de la FLASH sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 25 juin 2012.

Le président,
Gérard Blanchard